

## 6 / Bien entendu, il ne faut pas oublier aussi.... :

- Sécurisez votre terminal informatique : Mise à jour régulière des équipements, utilisation d'un anti-virus et d'un pare-feu, sécurisation des accès.
- Consultez régulièrement vos comptes bancaires en ligne afin de vérifier qu'aucune transaction douteuse n'a été réalisée.
- Sécurisez vos mots de passe : Variez-les, si possible attribuer un mot de passe pour chaque usage. Un mot de passe doit contenir au moins douze caractères (Majuscule, minuscule, chiffre et caractères spéciaux).
- Utilisez votre messagerie de façon sécurisée : Lisez attentivement les informations contenues dans les courriels, ne cliquez pas sur les pièces jointes ou les liens qui paraissent douteux....



## 6 / En cas d'incident.... :

Si vous constatez avoir été piraté suite à un achat en ligne, **contactez tout d'abord votre banque** pour faire opposition sur votre carte bancaire et pour ensuite demander le remboursement des opérations frauduleuses ou demander l'attribution d'une nouvelle carte bancaire.

Vous pouvez ensuite **signaler ce piratage sur Perceval**, la plateforme de signalement des fraudes à la carte bancaire.